

**Mairie de SERILHAC  
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> juin 2017**

L'an deux mil dix sept, le 1<sup>er</sup> juin à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 25 mai 2017

- Ordre du jour :
- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2017
- Raccordement ENEDIS
- DM budget assainissement
- Feu d'artifice
- Convention fauchage
- ONF
- Augmentation loyers
- Adhésion « notre village »
- Questions diverses

**DELIBERATION 28/2017 : EXTENSION RACCORDEMENT ENEDIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un dépôt de certificat d'urbanisme pour un projet de construction d'une maison d'habitation sis le Touron ; dans le cadre de l'instruction des réseaux, il s'est avéré la nécessité de réaliser une extension pour l'électricité.

Enedis qui a réalisé cette étude nous informe que la FDEE prendra en charge 120 ml et que les 110 ml restant sont à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents acceptent cette participation et autorisent Mr le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires

**DELIBERATION 29/2017 : DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET ASSAINISSEMENT**

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Charges diverses de gestion courante	658		306.50			
Dotations aux amortissements sur im 042				6811		306.50
Fonctionnement dépenses			306.50			306.50
		<b>Solde</b>	0.00			

### **DELIBERATION 30/2017 : FEU D'ARTIFICE**

Afin de marquer la fête nationale du 14 juillet, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge le coût d'un feu d'artifice. La SAS MAUGEIN ARTIFICES propose un devis de 680 TTC  
Le feu d'artifice sera reporté à la date du repas du Foyer Rural, soit le 13/07/17

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter cette proposition
- De confier à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien ce projet
- Les crédits sont inscrits au Budget 2017

### **DELIBERATION 31/2017 : CONVENTION FAUCHAGE**

Mr le Maire propose aux membres du Conseil de signer une convention pour le fauchage avec la Commune de Lagleygeolle ; en effet, leur matériel (plus petit) peut passer sur toutes les VC ainsi que sur certains chemins ruraux.  
Le Coût s'élève à 63 € du kilomètre pour un total de 25 kms.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette convention et autorisent Mr le Maire à la signer

### **DELIBERATION 32/2017 : AMENAGEMENT DES FORETS DE LA COMMUNE DE SERILHAC**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement forestier des forêts de la commune de Sérilhac. Cet aménagement regroupe les informations et les prévisions de gestion propre aux forêts relevant du régime forestier suivantes :

FORET (S)	SURFACE	PERIODE
Territoire communal de St Paul		
Sectionale de Druliolle	29 ha 40 a 35 ca	2018-2037
Sectionale de Laumond	30 ha 65 a 15 ca	2018-2037

Surface totale des forêts : 60 ha 05 a 50 ca

Il est établi par l'Office National des Forêts pour une période de 20 ans

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité des membres présents

### **DELIBERATION 33/2017 : REVALORISATION DES LOYERS**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les augmentations de loyers correspondantes pour l'année 2017, à savoir :

à dater du 1er janvier 2017 pour les logements Palulos avec une hausse de 0,00% et à la date d'anniversaire pour les autres basées suivant l'indice de référence des loyers en cours s'élevant à 0,51% pour le premier trimestre 2017

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide cette délibération

### **DELIBERATION 34/2017 : ADHESION NOTRE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CCPB adhérerait à l'association « notre village », mais la nouvelle Communauté de Communes du Midi Corrèzien n'y adhère plus ; il est donc proposé à chacune des communes une adhésion 2017.

Le coût s'élèverait à 167.40 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents refusent cette adhésion

## **DELIBERATION 35/2017: CONCERT VIOLONCELLE 16 SEPTEMBRE 2017**

Dans le cadre des journées du patrimoine, Mr le Maire propose aux membres du Conseil un concert de violoncelle le samedi 16 septembre 2017, à l'église de Sérilhac  
Une participation financière de 350 € est demandée par l'artiste, Mme Delphine FOURNIER

Il est à préciser que la recette de la soirée sera reversée à la Caisse des écoles

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents acceptent cette dépense et autorise Mr le Maire à signer la convention

## **DELIBERATION 36/2017 CONVENTION D'ADHESION A LA CELLULE DEPARTEMENTALE D'URBANISME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur le Maire expose,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui confie aux communes la compétence urbanisme,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite "Loi ALUR"),

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L422-1 à L 422-8, R 410-4, R 410-5 et R423-1 à R423-48,

Vu les missions confiées à la Cellule Départementale d'Urbanisme pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le Conseil départemental dans sa délibération du 14 avril 2017,

Considérant qu'il apparaît nécessaire pour les Maires concernés de continuer à bénéficier d'un appui technique à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des actes assimilés, afin de garantir concomitamment la qualité de ce service et la maîtrise de son coût en s'inscrivant dans une logique de mutualisation,

Vu le projet de convention entre la Commune de Beynat, la Communauté de Communes Midi Corrèzien et le Département de la Corrèze, relative à l'adhésion à la Cellule Départementale d'Urbanisme,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'adhérer à la Cellule Départementale d'Urbanisme créée par le Conseil départemental de la Corrèze,

AUTORISE à cet effet, Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la Cellule Départementale d'Urbanisme annexée à la présente délibération,

CONFIE ainsi l'instruction des autorisations d'urbanisme relatives au droit des sols selon les modalités prévues par la convention précitée.

DIT que les crédits correspondants à cette prestation sont prévus au budget de la collectivité.

## **DIVERS**

Christiane signale que la sortie du Gay est dangereuse surtout en tracteur

Guy signale que la priorité à droite à Laumond, chez Germane est dangereuse

Frédéric expose un projet réalisé à Gros Chastang : champ de panneaux photovoltaïques

Panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics

A suivre !!!!

Fin de la séance à 22h06

